

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SIPPEREC attribue à LD Collectivités une délégation de service public pour développer un projet résidentiel FTTH en technologie PON (multi-opérateurs et multi-services) en région parisienne.

Les habitants de Bagnollet, Bobigny, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Le Pré-Saint-Gervais, Livry-Gargan, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Romainville, Thiais, Villeneuve-le-Roi, Villemomble vont bénéficier d'un réseau de service public de communications électroniques destiné au résidentiel en technologie PON Ethernet (multiopérateurs et multi-services) et d'offres de service nouvelles permises par l'arrivée de la fibre optique directement à l'abonné.

Les objectifs principaux de ce réseau très haut débit public

Dans la mesure où aucune de ces 13 communes de la troisième plaque élargie n'a bénéficié du déploiement sur son territoire d'un réseau câblé, l'objectif est de permettre la mise en place sur leur territoire d'un réseau très haut débit public pour favoriser l'accès aux services « triple play » : téléphone, télévision, internet et élargir les possibilités à des services de nouvelle génération de type télévision haute définition, vidéo à la demande ou encore accès internet de 50, 100 Mégabits/s et plus avec symétrie partielle ou totale

Cette procédure fait suite à la résiliation de la convention de concession pour les réseaux câblés de la troisième plaque qui concernait 9 communes, concession qui avait été attribuée à Lyonnaise Communications en 2000 et n'avait jamais été mise en œuvre par le délégataire. Le protocole transactionnel conclu en décembre 2005 a mis fin au contentieux opposant le syndicat à Lyonnaise communications, en contrepartie du versement par Lyonnaise Communications au syndicat d'une indemnité forfaitaire.

Quatre autres communes avaient été concernées par une procédure lancée en 2002 pour créer des réseaux câblés et restée infructueuse.

Des conditions économiques favorables grâce à la mise en œuvre de techniques de génie civil innovantes

La délégation de service public prévoit l'utilisation des techniques de « génie civil allégé », microtranchée et saignée. En installant, au moyen d'un dispositif de pose automatisé, les fourreaux et câbles de fibre optiques nécessaires à faible profondeur, ces techniques permettront d'assurer un déploiement rapide et économique, tout en préservant le domaine public et minimisant la gêne occasionnée pour les riverains.

Par ailleurs, il est prévu une mutualisation du réseau avec l'utilisation des infrastructures existantes, au premier rang desquelles figure IRISE établie à l'initiative du Sipperec,

Contacts Presse :
Catherine Dumas
cdumas@sipperec.fr - 01 44 74 32 09

Caractéristiques de la délégation de service public de la troisième plaque élargie attribuée par le SIPPAREC

Déploiement

Un déploiement initial du réseau sur les zones résidentielles des 13 communes sera réalisé en 24 mois pour desservir 22.400 logements.

Au-delà de cette phase initiale, LD Collectivités s'est engagé à prolonger les investissements tout au long des 18 années restantes de la délégation de service public, en fonction des résultats de l'exploitation.

Investissement

sur la durée de la concession : 61M€ dont 9,7M€ au cours des premiers 24 mois de la phase initiale de déploiement du réseau.

Compte tenu des objectifs d'aménagement du territoire concédé et des obligations de service public, une participation publique au financement de 3,3M€ est prévue. Elle sera versée en fonction de la réalisation des travaux. Une clause de réinvestissement est prévue en cas de résultats économiques meilleurs que prévus.

Durée de la concession 20 ans

Du point de vue de l'opérateur usager :

- Les réseaux IP et Ethernet natifs garantissent une transparence à la politique de routage de l'opérateur car il s'agit de protocoles universels, donc pas de contraintes techniques d'accès
- Larges possibilités de différenciation des services
- Garantie d'une totale étanchéité des réseaux virtuels par opérateur usager
- Baisse des barrières à l'entrée pour les opérateurs qui ne sont pas en mesure ou ne souhaitent pas intervenir sur les équipements d'accès et préfèrent acheter du service
- Multiplication des offres et diversification
- Économie du service améliorée par un transfert des coûts fixes vers des coûts variables

Du point de vue de l'utilisateur final :

- L'utilisateur n'est pas nécessairement client d'un seul opérateur comme dans le DSL: il peut recevoir, conjointement, sur son terminal, des offres de services de plusieurs opérateurs (opérateur 1: TVHD; opérateur 2: voix sur IP; opérateur 3: Internet THD)
- La montée en charge technique des services est sans contrainte : possibilité de débits quasi illimitée
- L'allocation dynamique de la bande passante aux opérateurs permet de répondre à une variation des besoins dans le temps, sans modification d'équipements

A propos de SIPPAREC

Le SIPPAREC regroupe 86 communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne, des Yvelines et du Val d'Oise, pour lesquelles il exerce plusieurs compétences dans le domaine de l'électricité et des télécommunications.

Comme acteur intercommunal spécialisé, le SIPPAREC accompagne les villes de la petite couronne de Paris dans leur action pour optimiser l'aménagement numérique de leurs territoires.

Il a progressivement conçu et réalisé un dispositif complet et cohérent de couverture de ce territoire avec les différentes technologies disponibles ou en cours de développement. Ce patrimoine public de réseaux de télécommunications est développé à travers des délégations de service public avec:

IRISE pour une infrastructure fédératrice de fibre optique noire

Numericable/NOOS pour déployer des réseaux câblés sur 31 communes

Mecelec Telecoms Ile-de-France pour déployer un réseau CPL

IDRESO pour un réseau PON qui desservira en fibre optique plus de 6000 entreprises des principales zones à forte densité économique.